

Dépistage du cancer du sein : précisions

Contrairement à ce qui a été écrit dans nos pages (lire *Ouest-France* du vendredi 2 février), l'examen de mammographie à l'hôpital Mémorial dans le cadre du dépistage du cancer du sein, ne peut en aucun cas se faire sans prise de rendez-vous au préalable. Cette condition est valable pour les patientes de plus de 50 ans,

qui peuvent se présenter sans ordonnance et les autres, pour qui une ordonnance est indispensable.

Du lundi au vendredi, le service mammographie de l'hôpital Mémorial est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30. Prise de rendez-vous en téléphonant au 02 33 06 33 30.